INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le huitième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 11 déc. 2018
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 2 janvier 2019.
5.- Réception provisoire - chantier mise aux normes
6.- Adjudication du contrat de mécanique spécialisée
7- Présentation du rapport d'Aquatech de novembre 2018.
8.- Varia - déficiences aux projet FCCQ et PTMOBC.
9.- Question du public.
10-Levée de l'assemblée.

19-01-02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018.

19-01-03 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 435,590.41 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 79,023.88 pour un montant total de $ 514,614.29.

QUE tout montants soient pris à même les surplus accumulés si nécessaire.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
19-01-04

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 2 janvier 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-01-05 RÉCEPTION PROVISOIRE - CHANTIER MISE AUX NORMES.

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention du Conseil une opinion juridique de la firme DHC, avocats concernant ce dossier.

Considérant que la recommandation d'une acceptation provisoire des travaux émise et signée par la firme EXP est basée sur les clauses administratives prévues par le bureau de normalisation du Québec (BNQ), mais que EXP fait abstraction des clauses administratives particulaires inscrites à leur propre devis à l'article 1.2.14.

Considérant que les clause particulaires (...l'ouvrage doit être prêt pour l'usage auquel il est destiné et seulement si l'entrepreneur a effectué la correction des ouvrages.... non achevés) ont préséance sur les clauses générales.

Considérant qu'une revue beaucoup plus complète des déficiences par disciplines au chantier a été effectuée par la firme indépendante SNC-Lavalin.

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie suive l'opinion juridique et reporte l'acceptation provisoire des travaux lorsque les déficiences identifiées auront été complétées à la satisfaction de la Régie.

19-01-06 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA MÉCANIQUE SPÉCIALISÉE

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitation (appel d'offres #18-06) ont été demandées à 3 entreprises et que le 13 décembre, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
SDX Mécanique	74,991,29	1052	62.00 $
Les industries MJR inc.	Non conforme	- - -	- - -
Valso-Vac	74,934.96 $	1185	55.00 $

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 14 décembre 2018 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du soumissionnaire conforme ayant le plus bas taux horaire en fonction du nombre d'heure alloué;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la fourniture de main d'œuvre pour des travaux de mécanique spécialisés à l'entreprise Valso-Vac 3935 Maupassant Brossard, Québec, J4Y 1K4, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 74,934.96 $ (soixante-quatorze mille neuf cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-seize cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #18-06.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat à intervenir entre les parties.

19-01-07 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

La firme Aquatech procède à la présentation du rapport d'exploitation de novembre 2018.

19-01-08 DÉFICIENCES CHANTIERS DE CONSTRUCTION FCCQ ET PTMOBC.

Le Secrétaire-trésorier commente que suite à des visites par la firme indépendante SNC-Lavalin une nouvelle liste beaucoup plus complète portant sur les déficiences par disciplines au chantier a été mise à jour. Concernant le PTMOBC une déficience sur la distribution du biogaz a été constatée et due aux litiges avec Allen, une solution temporaire a été effectué par la RAEBL avant les vacances des fêtes.
Le Conseil demande une identification des items qui seront réglés par les différents intervenants et que les items restant soient chiffrés en terme de coûts de correction.

19-01-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)